C S D
G 54
T

cgtcsd54@gmail.com

fédération des services publics
la cgt

Répression antisyndicale à Longwy (Meurthe et Moselle)

11 militantes de la CGT, dont 2 élues, menacées de sanctions pour avoir donné une alerte !

La Coordination syndicale départementale 54 et la Fédération CGT des Services publics indignées par un tel comportement de la part d'un élu de la République, employeur local, apportent tout leur soutien aux syndicalistes en lutte à la ville de Longwy et demandent à M. Fournel, maire de la ville de revenir à la raison.

Nos 11 camarades, toutes des femmes travaillant dans les écoles de la ville, ont décidé d'utiliser leur droit de retrait suite à la découverte d'amiante à l'intérieur de leur lieu de travail.

Leur employeur, dans un déni total, leur a donné l'ordre de reprendre le travail. Le syndicat CGT des personnels de la ville de Longwy demande que le droit soit respecté et a déposé plainte pour entrave aux libertés syndicales.

La CSD 54 et la fédération considèrent que la situation faite aux collègues de Longwy est révélatrice d'un laisser faire problématique dans de trop nombreuses collectivités, où les agents sont confrontés aux problèmes suivants :

-Absence de plan de prévention sur les risques psychosociaux (circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en oeuvre, dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux) ;

-Absence d'évaluation des risques professionnels, des conditions de travail, de la pénibilité au travail et des dangers pour les femmes enceintes contrairement à l'article 74 du décret 2021-571.

- Absence d'action de prévention du harcèlement moral, sexuel et des violences sexistes et sexuelles (article 75 du décret 2021-571).

- Absence de la présentation des fiches d'exposition aux risques par le médecin de prévention (article 14-1 DECRET 85-603)

- Absence de document unique mis à jour (circulaire du 28 mai 2013 rappelant les obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels) ;

- Non-Présentation des registres d'accessibilité des bâtiments municipaux recevant du public (Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017)

Contre des menaces directes sur leur santé physique et mentale, les 11 de Longwy ont décidé de ne plus subir. Elles ont notre total soutien !

Le 23 octobre 2023